

LES PRÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS EXCELLENCE PAR EQUIPE MIXTE ACADEMIQUE

Les précisions sont données dans l'annexe 4 du règlement « Lutte Collège ». Il est à noter que lors du Championnat de France, tous les lutteurs devront se présenter en **tenue réglementaire**.

Les catégories d'âge sont les suivantes :

	GARCONS	FILLES
Benjamins	96/97/98	96/97/98
Minimes	94/95	94/95
Cadets	92/93	92/93
Juniors/Seniors	91 et avant	91 et avant

Attention : catégories d'âge retenues au :

Championnat de France UNSS Excellence par équipe mixte académique :
Garçons et filles : minimes, cadet(te)s

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT

Les précisions sont données dans l'annexe 4 du règlement « Lutte Collège ».
Les catégories d'âge sont :

	Garçons
Benjamins	96/97/98
Minimes	94/95
Cadets	92/93
Juniors/Seniors	91 et avant

Attention :

Catégories d'âge retenues au **Championnat de France UNSS par équipe d'établissement** :

Garçons : minimes, cadets, juniors/seniors

Filles : minimes, cadettes

LES JEUNES OFFICIELS

- Un jeune arbitre, du même établissement scolaire, fera partie de chaque équipe engagée dans le Championnat de France UNSS par équipe d'établissement. Celui-ci doit être régulièrement licencié à l'UNSS et être en possession de sa carte de jeune officiel UNSS validée par les services UNSS et certifié au niveau académique.
- L'organisation de toute compétition doit prévoir le tutorat du jeune officiel par **1 adulte compétent** afin d'assurer l'équité sportive et la sécurité. En aucun cas, un jeune officiel doit être en difficulté dans des situations litigieuses.

LA CONVENTION

UNSS - FFL

La Fédération Française de Lutte offre à tous les licenciés UNSS pratiquant la lutte, deux **possibilités d'accès à une pratique régulière fédérale** :

- La licence UNSS donne gratuitement accès à une initiation dans le cadre de « l'école de lutte » d'un club.
- Une licence fédérale (à tarif préférentiel) permet une pratique régulière dans un club et ouvre le droit à participer aux compétitions fédérales de niveau régional exclusivement. Cette licence, subventionnée par la FFL, n'est valable que lors des deux premières saisons sportives.

Pour connaître les dispositions prises par la FFL dans le cadre de l'aide destinée au développement de la Lutte, prendre contact avec le Président du Comité Régional ou Départemental.

Ces deux possibilités d'accès à une pratique fédérale autorisent néanmoins **une participation des lutteurs concernés au Championnat de France UNSS par équipe d'établissement.**

Remarque : La Fédération Française de Lutte envisage la création d'une Coupe Nationale « open » des benjamins ouverte aux élèves licencié(e)s à l'UNSS (pas d'obligation de licence fédérale).

La compétition sera organisée selon le règlement « Lutte Jeunes » harmonisé avec celui de la « Lutte Collège ».